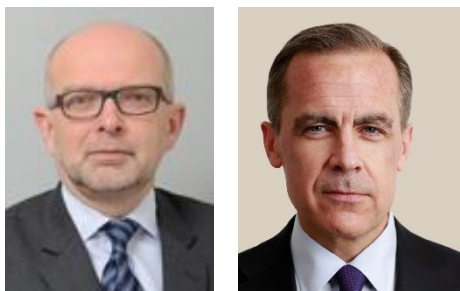




LE CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE

DIETRICH DOMANSKI, NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CSF



MARK CARNEY RECONDUIT POUR 1 AN À LA PRÉSIDENCE DU CSF

L'assemblée plénière du 6 octobre 2017 a [élu](#) Dietrich Domanski secrétaire général du CSF. D. Domanski, de nationalité allemande, prendra ses fonctions le 15 janvier. Actuellement chef adjoint du Département monétaire et économique et chef de l'analyse économique à la Banque des règlements internationaux (BRI), il a travaillé antérieurement pour le Fonds monétaire international et pour la Bundesbank, entre autres. L'assemblée plénière a remercié le secrétaire général sortant, Svein Andresen, pour son précieux travail.

Par la même occasion, Mark Carney (Banque d'Angleterre) a été reconduit pour un an à la présidence du CSF. La recherche de son successeur, qui devra prendre ses fonctions le 1^{er} décembre 2018, a commencé.

MARK BRANSON, NOUVEAU PRÉSIDENT DU RESOLUTION STEERING GROUP



Mark Branson est directeur de la FINMA depuis le 1^{er} avril 2014. C'est à ce poste qu'il a pris, fin octobre 2017, la présidence du Resolution Steering Group (ReSG) du CSF. Le ReSG est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des normes en matière de stabilisation, d'assainissement et de liquidation des établissements financiers en cas de crise. Il a par exemple élaboré les lignes directrices de la norme TLAC interne (voir plus bas). Ces travaux revêtent une importance capitale pour la Suisse puisqu'elle abrite deux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. La présidence du ReSG renforce en outre la position de la Suisse au sein du CSF. En sa qualité de président du ReSG, Mark Branson est membre du FSB Steering Committee et il participera à certaines réunions de l'assemblée plénière du CSF.

THÈMES ACTUELS DU CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE

RAPPORT ANNUEL DU CSF SUR LES EFFETS DES RÉFORMES

Dix ans après le déclenchement de la crise financière, le président du CSF Mark Carney dresse un [bilan positif du travail du CSF](#). Dans sa [lettre au G20](#), M. Carney souligne que le système financier mondial est aujourd'hui plus sûr, plus simple et plus juste. Selon lui, les principaux progrès ont été réalisés dans les domaines suivants: capitalisation des banques d'importance systémique, recul des activités les plus dangereuses du système bancaire parallèle et régulation des opérations hors bourse sur produits dérivés. Il estime que l'économie ré-





elle commence elle aussi à en ressentir l'utilité. Il rappelle cependant que la mise en œuvre des réformes capitales n'est pas terminée: il faut par exemple encore intégralement mettre en œuvre des règles de Bâle III et les appliquer partout avec la même rigueur, ou encore améliorer nettement la collaboration transfrontalière en matière de liquidation des banques d'importance systémique.

À l'avenir, le CSF se focalisera sur l'observation de risques émergents, sur le suivi de la mise en œuvre et sur l'évaluation de l'efficacité des réformes. Pour ce dernier aspect, le CSF a élaboré un [cadre](#) d'analyse des effets des réformes. Les premières évaluations reposant sur ce cadre ont commencé.

Tous les développements de même que l'état d'avancement des réformes sont également traités dans le [rapport annuel du CSF à l'intention du G20](#). Les **autorités suisses** ont joué de leur influence, lors de l'élaboration de ces documents, pour que le CSF accorde plus d'importance aux travaux visant à renforcer l'ouverture et l'intégration des marchés financiers. Il faut par ailleurs que le CSF veille à une mise en œuvre cohérente des principales réformes, afin de garantir des conditions de concurrence équitables.

NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES BANQUES D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE



En 2015, le CSF a adopté la norme internationale relative à la capacité totale d'absorption des pertes («total loss-absorbing capacity» [[TLAC](#)]) pour les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale (G-SIB). Les exigences en matière de TLAC visent à garantir qu'en cas de crise aucun État ne doive engager des fonds publics pour sauver une grande banque. La norme TLAC comprend déjà les exigences en matière de TLAC interne. Ces dernières définissent, en gros, le niveau de fonds propres spécifique à chaque filiale d'un groupe bancaire, et donc à chaque pays, à « réserver » pour une crise. Afin de rendre ces exigences opérationnelles, le CSF a défini en juillet 2017 des principes directeurs concernant la [TLAC interne](#). La norme relative à la TLAC sert globalement les **intérêts de la Suisse** car elle relève les exigences de fonds propres sur le plan international à un niveau analogue à celui des exigences suisses en matière de *too big to fail*. Cela contribue à des conditions de concurrence plus équitables. S'agissant des règles de TLAC interne, il est dans l'intérêt de la Suisse, qui abrite le siège de deux G-SIBs, qu'un maximum de fonds propres soient détenus au niveau de la maison mère. Or les exigences de TLAC interne prévues par le CSF réservent une grande partie des fonds propres dans les filiales.

Le Secrétariat d'État aux questions financières internationales, la Banque nationale suisse et la FINMA ont âprement défendu les intérêts de la Suisse lors de l'élaboration des lignes directrices, comme ils l'avaient fait par le passé, et obtenu des améliorations sur des points de détail.

TRAVAUX DU CSF DANS LE DOMAINE DE LA CYBERSÉCURITÉ



Sous l'impulsion de la présidence allemande du G20, le CSF s'est penché sur la question de la cybersécurité. Les cyberattaques sont susceptibles d'endommager gravement le système financier mondial, rendu vulnérable par son interconnexion et sa forte dépendance à l'égard des nouvelles technologies de l'information. Le CSF a compilé, puis publié l'inventaire de toutes les mesures de réglementation et de surveillance nationales de ses membres. Ce document révèle que les deux tiers des membres ont adopté des réglementations précises en matière de cybersécurité et de sécurité informatique, et que le troisième tiers a édicté des mesures concernant la gestion des risques opérationnels en général. Ces réglementations concernent, par exemple, les exigences en matière d'analyse de risque, le rôle du conseil d'administration, les risques émanant de prestataires tiers, les contrôles d'accès aux systèmes ou encore la formation du personnel. **En Suisse**, la FINMA a su relever le défi en remaniant sa circulaire «[Risques opérationnels – banques](#)», qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Cette circulaire oblige toutes les banques à mettre en place un concept de gestion des risques en lien avec les cyberrisques. Ce concept doit définir clairement les rôles, les tâches et les processus par rapport à plusieurs dimensions: identification des risques potentiels, protection, identification des cyberattaques, réaction et rétablissement. En 2018, le CSF a prévu de travailler à l'harmonisation internationale de la terminologie dans le domaine de la cybersécurité. Ce projet est opportun aux yeux de la Suisse, car il arrive qu'au sein d'une même banque des collaborateurs travaillant dans des pays différents aient du mal à communiquer sur ce sujet sans malentendus dus à la langue.



ACTUALITÉS DES ORGANISMES DE NORMALISATION

LA FINALISATION DES RÈGLES DE BÂLE III



Source: bis.org

Le Comité de Bâle a approuvé la version finale du cadre réglementaire «Bâle III» le 7 décembre 2017 en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le paquet final comprend des approches standard révisées quant au calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels et une approche révisée pour les banques qui utilisent des modèles internes afin de déterminer les exigences réglementaires en matière de fonds propres. À l'avenir, les exigences minimales en matière de fonds propres déterminées au moyen de modèles internes seront limitées à 72,5 % des exigences déterminées selon des approches standard («output floor»). De plus, les exigences de fonds propres non pondérées (ratio de levier) ont été augmentées pour les banques d'importance systémique à l'échelle mondiale.

Les **autorités suisses** saluent la finalisation de Bâle III. Il est dans l'intérêt de la Suisse et la place financière tournée vers l'internationale, de disposer de règles cohérentes à l'échelle mondiale. Bâle III augmentera la capacité de planification et la stabilité financière dans le monde, et conduira à un rapprochement des exigences étrangères en matière de fonds propres avec les exigences suisses («level playing field»). La limitation des modèles internes des banques mettra par ailleurs toutes les banques sur un pied d'égalité. En Suisse, la grande majorité des banques appliquent le modèle standard de Bâle. Avec les adaptations prévues, ce modèle deviendra plus sensible aux risques, sans pour autant entraîner une hausse générale des exigences. Il est à présent important que toutes les juridictions mettent en œuvre les nouvelles normes dans leur intégralité et dans le délai prévu. Les autorités suisses élaboreront dans les mois à venir un plan de mise en œuvre national de Bâle III, qui tiendra compte de la mise en œuvre de la réforme dans le reste du monde.

ÉVÉNEMENTS



06.10.2017 – ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'assemblée plénière est l'organe suprême du CSF et se réunit au moins deux fois par an. En [octobre 2017](#), elle a notamment décidé de procéder à une évaluation des effets des réformes sur l'intermédiation financière, y compris le financement des investissements. Elle a en outre mis à jour la liste des banques d'importance systémique à l'échelle mondiale, qui a été publiée en novembre 2017.

12.10.2017 – TABLE RONDE SUR LES REMITTANCES

La table ronde sur les *Remittances*, qui s'est tenue à Washington, a réuni des cadres de sociétés de transferts de fonds, de banques internationales, de FinTechs et du secteur public pour discuter des difficultés d'accès au système de



paiements mondial auxquelles est confronté le secteur des transferts de fonds.

17.11.2017 – CORRESPONDANCE BANCAIRE

Le Correspondent Banking Coordination Group (CBCG) s'est réuni en novembre sous la conduite du SFI pour présenter l'état d'avancement des travaux internationaux visant à atténuer le *de-risking* dans les relations de correspondance bancaire.

CONTACT

Pour de plus amples informations, merci de contacter Dr. Michael Manz, Section marchés des capitaux et infrastructures, Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, tél. 058 462 60 48, michael.manz@sif.admin.ch.

Ce bulletin d'information sur le CSF paraît 2 à 3 fois par année en allemand et en français. Après la parution, il est disponible sous <https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/aktuelle-informationen-schweiz-fsb.html>.

